

Jour de séance 32

le vendredi 20 mai 2016

9 h

Prière.

L'hon. M. Landry (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom du Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick à l'appui d'un salaire minimum de 15 \$ l'heure et de normes d'emploi équitables. (Pétition 44.)

---

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 45.)

---

M. Stewart (Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les services extra-muraux ainsi que le modèle d'appel d'offres public à but non lucratif et à faire en sorte qu'Ambulance Nouveau-Brunswick relève du ministère de la Santé. (Pétition 46.)

---

M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 28 juin 2016, sauf que, si le président, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le président informe la Chambre que le débat sur une telle motion de forme portant ajournement se limiterait à la date envisagée et à deux intervenants des côtés du gouvernement et de l'opposition ainsi qu'au chef du tiers parti.

Le président de la Chambre demande que M. Jody Carr retire certains propos. Le député se rétracte.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par M. Fitch, propose l'amendement suivant :

## AMENDEMENT

que la motion soit amendée par la substitution, à « 28 juin », de « 24 mai ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 22

M. Holder	M. Coon	M. Wetmore
M. Jody Carr	M <sup>me</sup> Lynch	M. Crossman
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M <sup>me</sup> Dubé	M. Stewart	M. Jeff Carr
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Oliver
M. Northrup	M <sup>me</sup> Wilson	M. Urquhart
M. Higgs	M. Flemming	
M <sup>me</sup> Shephard	M. Fairgrieve	

## CONTRE : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

## CONTRE : 23

M. Holder	M. Coon	M. Wetmore
M. Jody Carr	M <sup>me</sup> Lynch	M. Crossman
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M <sup>me</sup> Dubé	M. Stewart	M. Steeves
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Jeff Carr
M. Northrup	M <sup>me</sup> Wilson	M. Oliver
M. Higgs	M. Flemming	M. Urquhart
M <sup>me</sup> Shephard	M. Fairgrieve	

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 31, 32, 40, 24, 42, 43, 44, 45 et 41 soit appelée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 14 h 10.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 16, 18, 19, 20, 23,  
25, 27, 29, 31 et 33  
réponse à la pétition 9

(18 mai 2016) ;  
(19 mai 2016).